



Mobilisation des parties prenantes, concertation et consultation du public

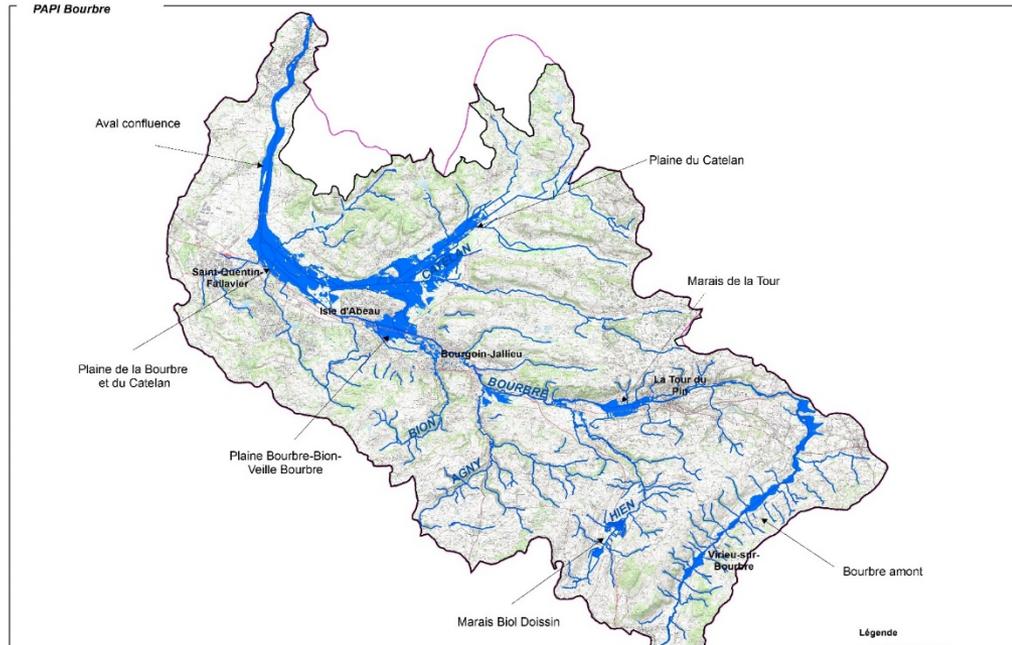
PAPI du bassin de la Bourbre



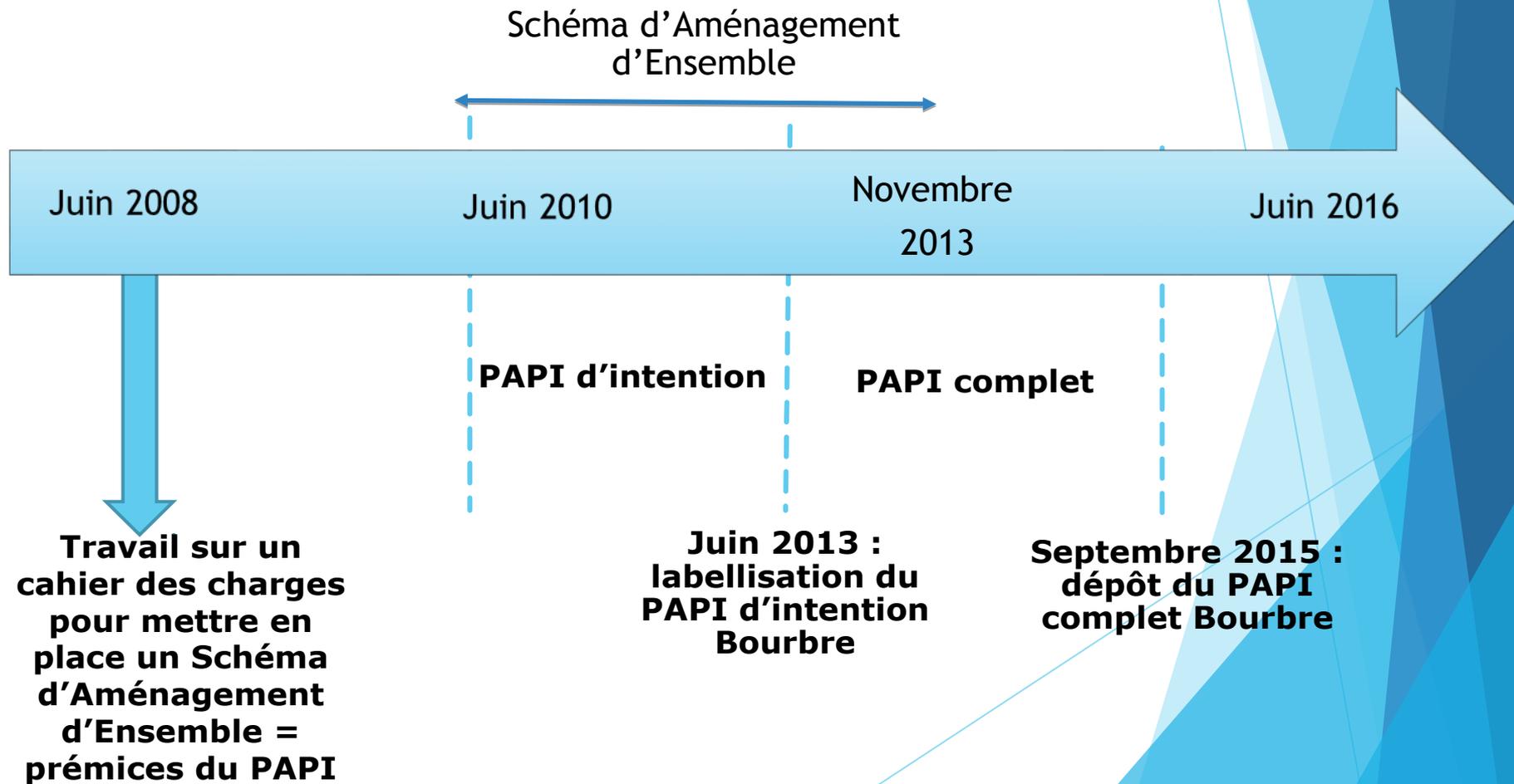
*Virginie AUGERAUD,
Directrice*

Localisation géographique

- Département de l'Isère et du Rhône
- 75 communes
- 190 000 habitants
- 750 km²
- Crue de référence : la crue de 1993 – Q100 sur Bourgoin-Jallieu

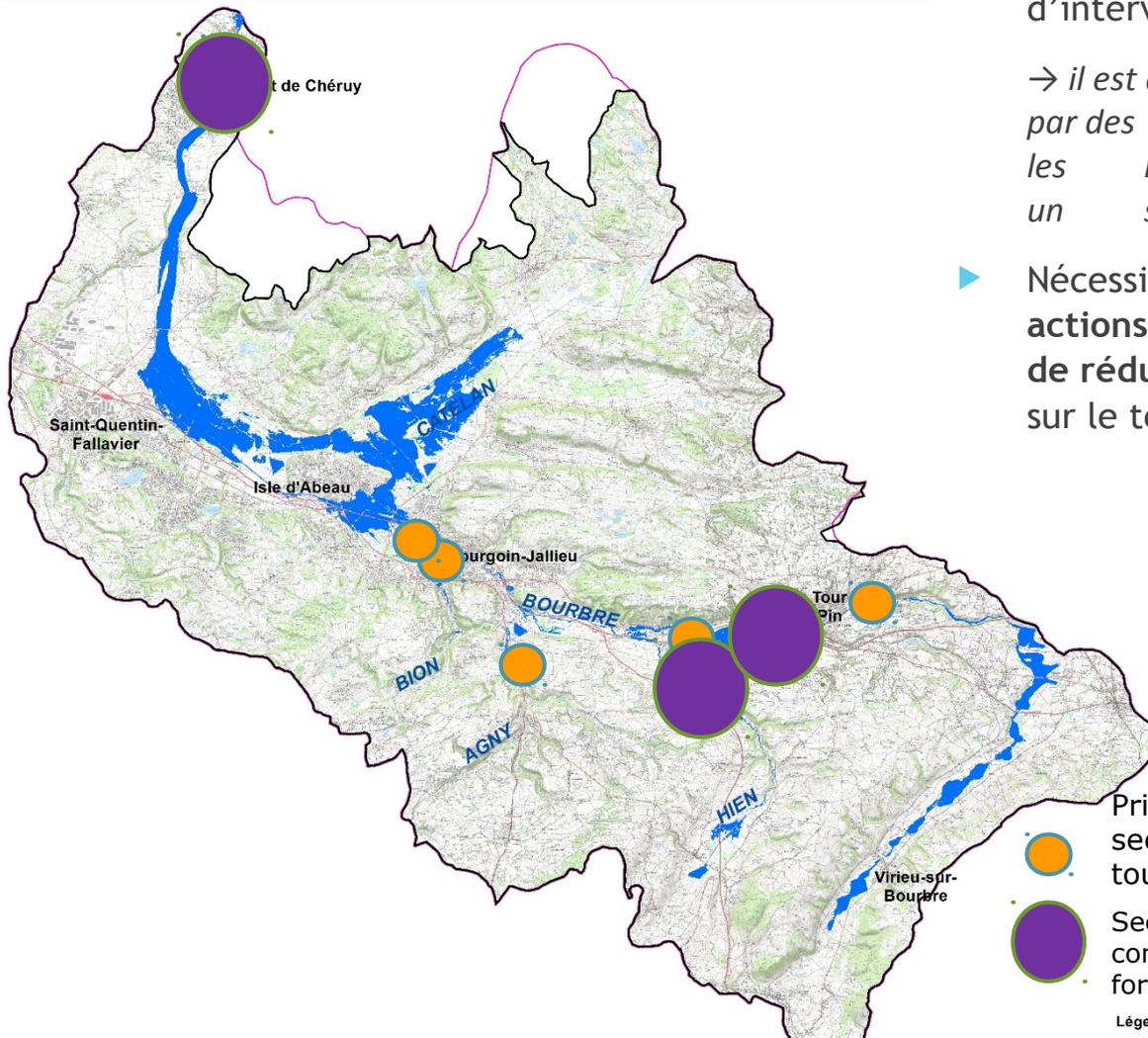


La construction d'une politique coordonnée à une échelle de bassin versant



L'identification des zones d'intervention prioritaire

PAPI Bourbre



- ▶ Les mesures structurelles (aménagements) ne peuvent pas sortir de l'aléa l'ensemble des enjeux et l'ensemble des zones d'intervention prioritaires

→ il est difficile de réduire efficacement, par des aménagements, toutes les habitations touchées même par un scénario optimiste

- ▶ Nécessité de mettre en place des actions transversales et globales de réduction de la vulnérabilité sur le territoire

- Principaux secteurs d'habitats touchés
- Secteurs qui concentrent les plus forts dommages

Légende

Les enjeux spécifiques

- divergence de sensibilités, de logiques et d'intérêts des acteurs concernés
- diversité des enjeux
- nécessité de communication et de mobilisation de l'ensemble des acteurs du BV qui seront touchés par les aménagements
- complexité intrinsèque de l'étude, des méthodes, voire des aménagements réalisés

Les objectifs de la concertation et de l'information

- 🌐 **assurer la lisibilité et la diffusion des objectifs** de l'étude, des méthodes mises en œuvre, et in fine des résultats auprès d'un maximum de personnes
 - 🌐 **assurer l'acceptation et l'ancrage local** des orientations données au schéma
 - 🌐 **en parallèle, récolter un certain nombre d'informations sur le système d'acteurs** : motivations et les freins, individuels ou collectifs, qui interviendront dans les négociations autour de la définition des actions
- passer d'une posture défensive à une posture de coopération et de construction**

La stratégie

- ▶ Un cabinet d'étude spécialisé dans la concertation / communication
- ▶ Une communication / information tout au long de l'étude
- ▶ **La stratégie ?** Une alternance de temps de débat locaux (réunions publiques et réunions géographiques) à des temps de débats à l'échelle du bassin versant (Comité de pilotage, Comité de concertation).

L'association des acteurs

- **Un comité de pilotage** - 23 membres, rassemblant partenaires techniques et financiers, représentants des collectivités (élus et services techniques), SMABB et prestataires s'étant réuni 8 fois au cours de l'étude

Objectif : valider

- **Un comité de concertation** - 38 membres : en plus de ceux du comité de pilotage, des représentants des usagers (chambres consulaires, représentants agricoles, associations d'entreprises, associations environnementales), des élus du bassin versant, le service départemental d'incendie et de secours... Il s'est réuni 3 fois au cours de l'étude.

Objectif : échanger, informer et alimenter les décisions

L'association des acteurs

- **Les groupes focus par « mondes d'usages » - au lancement de l'étude**

5 groupes focus organisés : monde de l'agriculture, élus de l'amont du bassin, élus de l'aval du bassin, monde de l'aménagement du territoire, monde de la protection de l'environnement.

Objectif : repérer le positionnement des acteurs locaux face au risque d'inondation et d'identifier les enjeux, les attentes, les contraintes spécifiques s'imposant à sa gestion.

L'association des acteurs

- **Les réunions géographiques**

4 zones géographiques identifiées

Au début (présentation du diagnostic) et à la fin de l'étude (le scénario retenu)

Elles rassemblaient tous les acteurs des 4 zones géographiques ou « sous-bassins versants » définis

Objectif : se rapprocher du territoire pour présenter les résultats et ouvrir un espace de discussion permettant de poser les questions, exprimer les enjeux et/ou les attentes mais aussi d'identifier les contraintes locales.

L'association des acteurs

- **Les réunions publics**

Ouvertes à tous les habitants

4 réunions organisée en fin d'étude

A l'échelle des principales collectivités

Objectif : rendre compte, de manière simple, des grandes conclusions de l'étude

Une communication dédiée

- ▶ Une lettre d'information « Eau et aménagement » : quatre lettres ont été éditées sous la forme de hors-séries « *Aménagement et Inondations* » des lettres d'information du SMABB
- ▶ A chaque phase de l'étude



Edito

En ce début d'automne, le retour des pluies renforce le débit des rivières, nous rappelant que le risque d'inondation existe toujours sur notre bassin versant...

Conscient de cet enjeu, le SMABB travaille depuis le début de l'année sur la constitution d'un PAPI, Programme d'Action de Prévention des Inondations. Son objectif ? Définir une politique de gestion des inondations cohérente à l'échelle du bassin versant.

Premier acte de ce PAPI : la finalisation du schéma d'aménagement global, qui répond aux axes 5 et 7 du PAPI. Vous trouverez un détail des actions proposées dans les pages centrales de cette lettre.

Acte II du PAPI : définir les autres axes et les actions associées. Une large concertation va s'engager dans les prochaines semaines, permettant de définir collectivement d'autres types d'actions : surveillance et prévision des crues, réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, réseau d'alerte...

Bonne lecture
Bernard COTTAZ,
Président du SMABB

Schéma d'aménagement global : le scénario finalement retenu

Le scénario final retenu du schéma d'aménagement global propose de conjurer plusieurs types d'actions : une sur-inondation sur les zones amont, permettant d'écarter les volumes de crues et des dispositifs de « protection rapprochée » des principaux enjeux vulnérables du bassin versant.

Avec un coût total approximatif de 5 millions d'euros pour l'ensemble des opérations, il bénéficie d'une analyse coûts-bénéfices très positive : les investissements seront très rapidement « rentabilisés » au regard des dommages évités.

Les principales actions (cf. pages suivantes) :

- ▶ Suppression des points noirs hydrauliques,
- ▶ Pièges à embâcles,
- ▶ Protection rapprochée des trois sites majeurs,
- ▶ Sur-inondation en amont des bassins.

Un peu d'histoire...

En 1988 et en 1993, des événements pluvieux prennent place sur le bassin versant. Le niveau des rivières augmente rapidement et des inondations majeures interviennent sur plusieurs zones du bassin versant. La photo ci-dessous montre la situation au niveau du piéage de l'A43 à Bourgoin-Jallieu en 1993. L'artoroute restera coupée pendant plusieurs heures.



Bourgoin Jallieu - 1993 - Piéage de l'A43 - © J. Savoye

Edito

La gestion des inondations est une composante importante du travail concernant l'aménagement de notre bassin versant. Afin de protéger l'existant contre les inondations, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) porte un schéma d'aménagement, sur l'ensemble des 75 communes du bassin versant de la Bourbre.

Il est nécessaire de protéger les biens et les personnes sur ce territoire dynamique et il convient d'agir en respectant le fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides qui font partie de notre patrimoine naturel.

Aujourd'hui, la première phase de cette étude est terminée : le diagnostic a été réalisé et nous permet d'avoir une connaissance plus précise de l'ampleur des enjeux touchés.

Maintenant, une étape importante démarre : celle de la définition des objectifs d'aménagement du bassin versant. Dans ce but, ce sont tous les acteurs du territoire que je solliciterai très prochainement, et c'est ensemble que nous avancerons.

Ce deuxième numéro spécial de notre lettre vous présente l'avancée de cette démarche et les prochaines étapes qui nous réuniront.

Bonne lecture
Bernard COTTAZ,
Président du SMABB

Point d'ava «Schéma d' du bassin

Le schéma d'aménagement global du bassin versant de la Bourbre (SMABB) porte un schéma d'aménagement, sur l'ensemble des 75 communes du bassin versant de la Bourbre.

Il est nécessaire de protéger les biens et les personnes sur ce territoire dynamique et il convient d'agir en respectant le fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides qui font partie de notre patrimoine naturel.

Aujourd'hui, la première phase de cette étude est terminée : le diagnostic a été réalisé et nous permet d'avoir une connaissance plus précise de l'ampleur des enjeux touchés.

Maintenant, une étape importante démarre : celle de la définition des objectifs d'aménagement du bassin versant. Dans ce but, ce sont tous les acteurs du territoire que je solliciterai très prochainement, et c'est ensemble que nous avancerons.

Ce deuxième numéro spécial de notre lettre vous présente l'avancée de cette démarche et les prochaines étapes qui nous réuniront.

Bonne lecture
Bernard COTTAZ,
Président du SMABB

Edito

Le diagnostic réalisé dans la phase 1 de l'étude diagnostico-hydraulique, nous permet de définir les enjeux touchés sur le bassin de la Bourbre en cas de crue.

Il est nécessaire de protéger les biens et les personnes sur ce territoire dynamique et il convient d'agir en respectant le fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides qui font partie de notre patrimoine naturel.

Aujourd'hui, la première phase de cette étude est terminée : le diagnostic a été réalisé et nous permet d'avoir une connaissance plus précise de l'ampleur des enjeux touchés.

Maintenant, une étape importante démarre : celle de la définition des objectifs d'aménagement du bassin versant. Dans ce but, ce sont tous les acteurs du territoire que je solliciterai très prochainement, et c'est ensemble que nous avancerons.

Ce deuxième numéro spécial de notre lettre vous présente l'avancée de cette démarche et les prochaines étapes qui nous réuniront.

Bonne lecture
Bernard COTTAZ,
Président du SMABB

Quels sont les enjeux touchés sur le bassin de la Bourbre en cas de crue ?

Le diagnostic réalisé dans la phase 1 de l'étude diagnostico-hydraulique, nous permet de définir les enjeux touchés sur le bassin de la Bourbre en cas de crue.

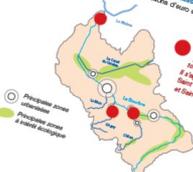
Il est nécessaire de protéger les biens et les personnes sur ce territoire dynamique et il convient d'agir en respectant le fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides qui font partie de notre patrimoine naturel.

Aujourd'hui, la première phase de cette étude est terminée : le diagnostic a été réalisé et nous permet d'avoir une connaissance plus précise de l'ampleur des enjeux touchés.

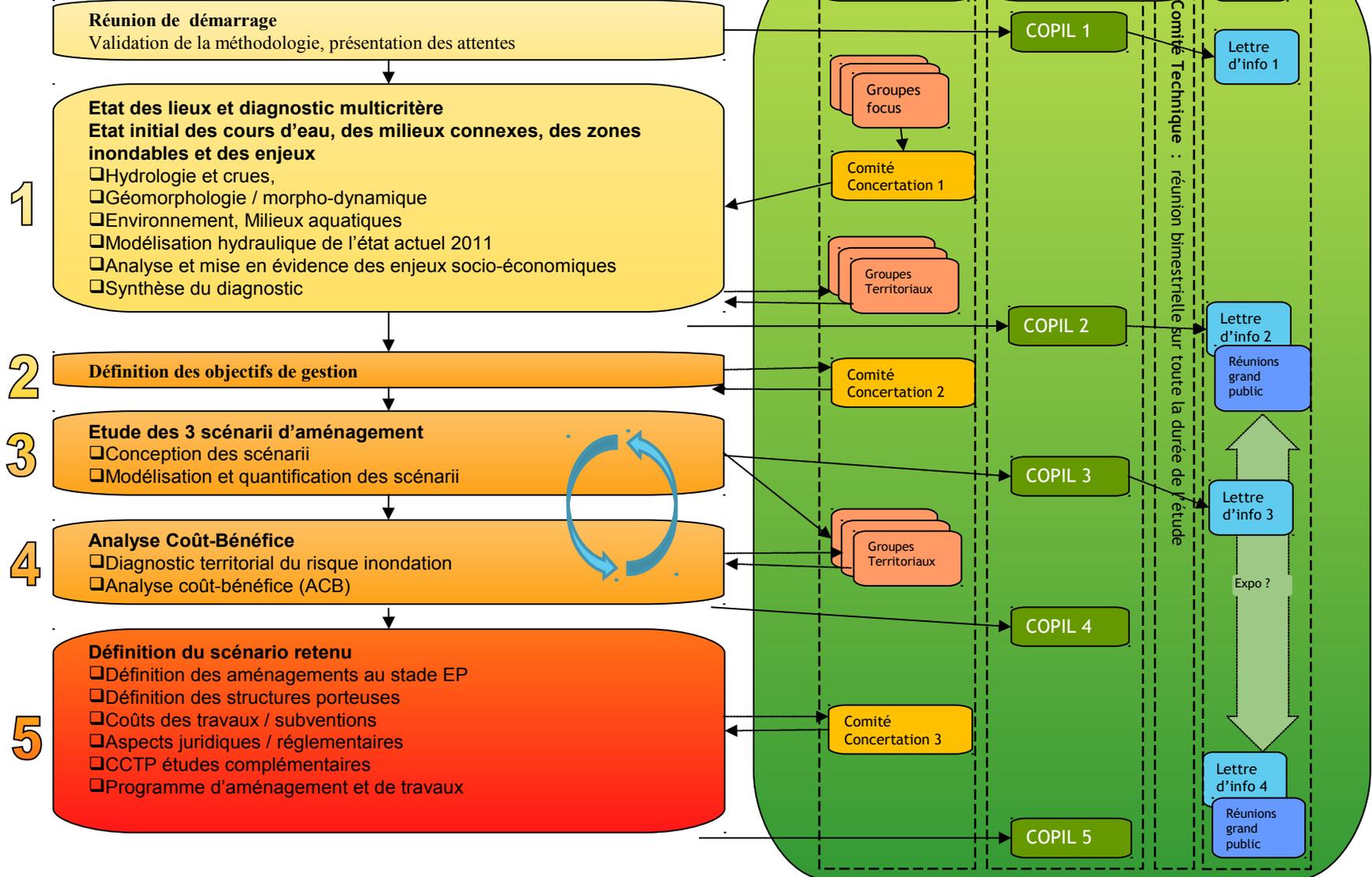
Maintenant, une étape importante démarre : celle de la définition des objectifs d'aménagement du bassin versant. Dans ce but, ce sont tous les acteurs du territoire que je solliciterai très prochainement, et c'est ensemble que nous avancerons.

Ce deuxième numéro spécial de notre lettre vous présente l'avancée de cette démarche et les prochaines étapes qui nous réuniront.

Bonne lecture
Bernard COTTAZ,
Président du SMABB



Étapes



Les enseignements

- ▶ L'ensemble de ces 28 réunions a permis d'associer de très nombreux acteurs du territoire : élus, agriculteurs, représentants des services techniques des collectivités, défenseurs de l'environnement ou simples particuliers intéressés par ces questions...
- ▶ Plusieurs étapes de l'étude ont été alimentées par des remarques et des suggestions faites lors de ces réunions locales. Par exemple, c'est lors de la Réunion géographique « Bourbre moyenne, Agny, Bion » réunie en octobre 2012 à Nivolas Vermelle qu'a été souligné l'intérêt de prendre en compte les risques d'embâcles dans les scénarios étudiés... aboutissant à l'élaboration du scénario *Cbis*, finement étudié dans le cadre de l'étude.

Le scénario C

● Pièges à corps flottants à créer

● Pièges à corps flottants existants

▬ Protection rapprochée

☀ Dysfonctionnement hydraulique

● Sur-inondation

Légende

■ Principales zones intérêts écologiques

◎ Principales zones urbanisées

5 km

Scierie + RD1085 + quartier Ruffieux

Protection rapprochée St Victor de Cessieu aval

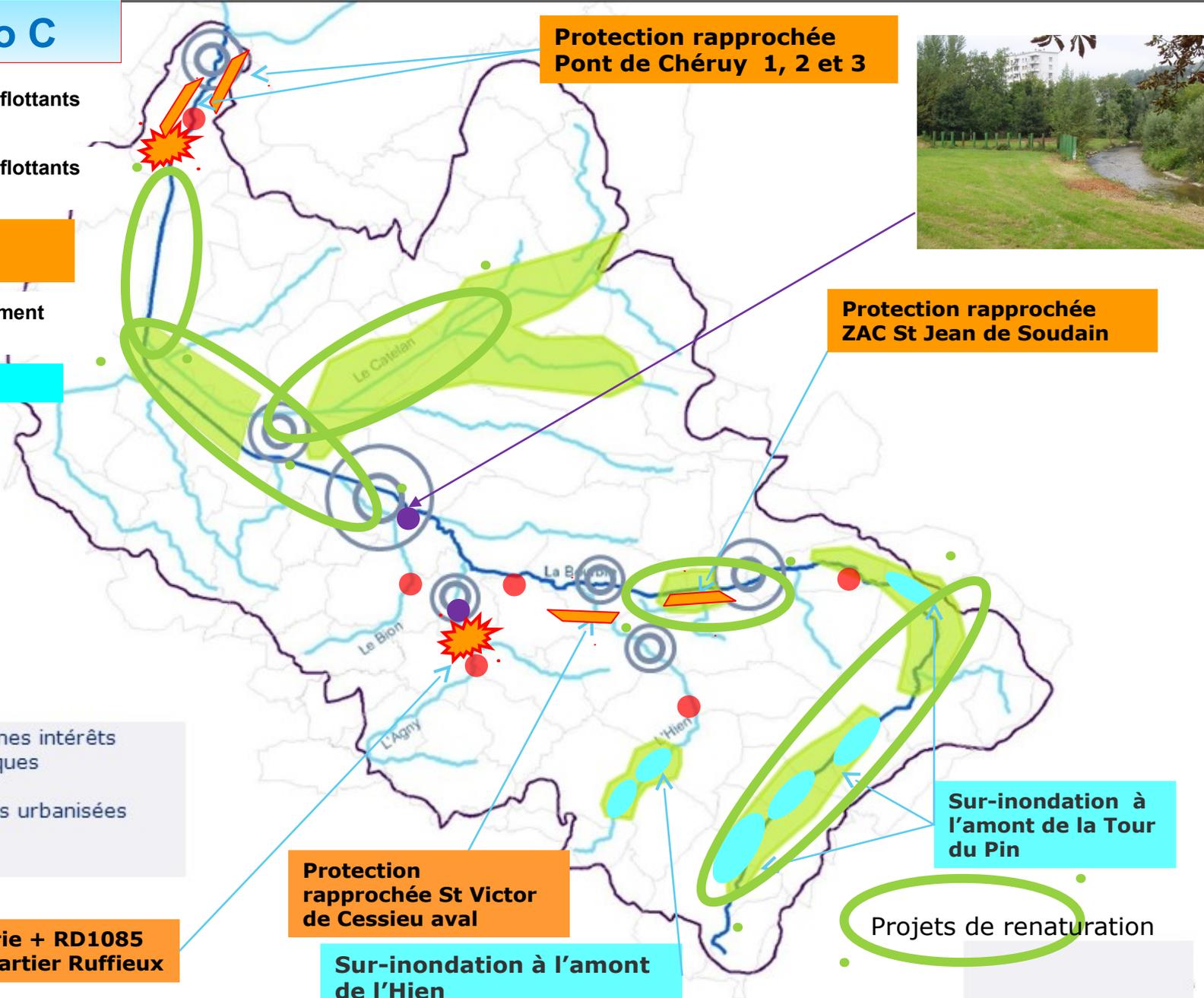
Sur-inondation à l'amont de l'Hien

Protection rapprochée Pont de Chéruy 1, 2 et 3

Protection rapprochée ZAC St Jean de Soudain

Sur-inondation à l'amont de la Tour du Pin

Projets de renaturation



Les enseignements

- ▶ **A permis l'analyse du positionnement des acteurs :**
 - Les tensions et les dualités entre entités
 - De mettre en place des outils adaptés pour associer ces acteurs et s'assurer qu'il soit bien associés et qu'ils puissent s'exprimer afin d'avoir un débat constructif
 - Exemple : on a dépasser le blocage des agriculteurs
- ▶ **A permis de travailler sur un message construit et cohérent, ce message a été adapté au fil de l'étude**
- ▶ **A permis l'expression des diversité et la reconnaissance mutuelle des enjeux spécifiques et des positionnements de chacun**

Merci de votre attention

SMABB

6 place Albert Thévenon

38110 La Tour du Pin

Tél. 04 74 83 34 55

smabb@smabb.fr

www.smabb.fr

facebook.com/smabb38

twitter.com/SMABB38